

300Date convocation	:	02/07/2026			
Membres en exercice	:	11	Membres présents	:	8
Suffrages exprimés	:	8	Pouvoir	:	0
Votes pour	:	8	contre	:	0
			Abstention	:	0

COMMUNE DE MARLES-EN-BRIE

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SEANCE DU 9 JUILLET 2026

Ont assisté à la séance : Patrick POISOT, Président, Stéphane BONNEL, adjoint au Maire, Caroline VERTON, Julia GOMES, Conseillères Municipales, Alfreda POISOT, représentante des associations familiales de Seine-et-Marne, Sylvie CHEVALIER représentante des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, Claude BOUSSARD représentant des associations de retraités et de personnes âgées, Philippe LE NORMAND.

Absent(e)s : Audrey BRIFFAULT, Greta BOCKLER, Conseillères Municipales, Françoise LACAS, représentante des associations de personnes handicapées du Département.

Délibération n° 2026/09/07/01

Décision modificative n° 1 : virements de crédits en sections de fonctionnement

Le Président donne la parole à Stéphane Bonnel, vice-président du centre communal d'action sociale, qui expose aux membres du conseil d'administration qu'il souhaite créer une ligne téléphonique dédiée pour le centre communal d'action sociale. Il informe les membres du conseil d'administration qu'un téléphone portable sera acheté et un abonnement sera souscrit auprès d'Orange Business.

Cette création nécessite l'ajustement des crédits prévus au budget primitif du budget annexe approuvé le 6 mars 2026.

Le Président reprend la parole et propose alors au conseil d'administration du centre communal d'action social de prévoir les virements de crédits suivants en section de fonctionnement :

. En dépenses,

- au chapitre 011 « Charges à caractère général » :
 - à l'article 626 « frais postaux et frais de télécommunications » : + 300 €,
- au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :
 - à l'article 65134 « Aides » : - 300 €.

Ceci exposé, après débats, ces propositions sont approuvées, à l'unanimité.

Certifiée exécutoire après transmission
en sous-préfecture le 13/07/2026
Publiée le 15/07/2026

Pour extrait conforme, le 10/07/2026

Le Président,
Patrick POISOT





REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2026

Application agréée E-legalite.com

70_DE-077-267700813-20260710-DH202609070